

CIRCULAIRE

CIR-89/2005

Document consultable dans Médi@m

Date :

13/09/2005

Domaine(s) :

Risques professionnels

Nouveau	☒
Modificatif	☐
Complémentaire	☐
Suivi	☐

Objet :

Poste d'encaissement Auchan

Liens :

Plan de classement :

26

Emetteurs :

DRP

Pièces jointes :

à Mesdames et Messieurs les

☒ **Directeurs**

☐ CPAM

☒ CRAM

☐ URCAM

☐ UGECAM

☒ CGSS

☐ CTI

☐ **Agents Comptables**

☐ **Médecins Conseils**

☐ Régionaux

☐ Chef de service

☐ Médecin Chef de la Réunion

Pour mise en oeuvre immédiate

Résumé :

Modification du poste d'encaissement AUCHAN.
A l'attention de l'Ingénieur Conseil en Chef.

Mots clés :

**Le Directeur
des Risques Professionnels**



Gilles Evrard

CIRCULAIRE : 89/2005

Date : 13/09/2005

Objet : Poste d'encaissement Auchan

Affaire suivie par Jean-Paul LIOT – 01 72 60 20 41

Vanina VIALE – 01 72 60 25 91

Compte-tenu des engagements pris par les enseignes de la Grande Distribution pour réduire de façon significative la distribution gratuite de sacs plastiques aux caisses, l'enseigne AUCHAN a modifié son poste d'encaissement (modèle vrac) en supprimant l'ensachage et en condamnant les pistes destinées à cet ensachage par la caissière.

Aussi, le modèle vrac de ce poste d'encaissement AUCHAN, validé au plan national par circulaire référencée DRP-JPL/SC n° 3688/2000 et ayant fait l'objet d'une brochure élaborée conjointement par AUCHAN et la CRAM Nord-Picardie, ne peut plus, au vu des modifications apportées, être validé par l'Institution Prévention.